DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

VILLE LES AVIRONS

Vers un territoire durable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait N° 1 / du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à seize heures et zéro minute, les membres du Centre Communal d'Action Sociale des AVIRONS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.**

Présents : Pour le Conseil Municipal : M. Eric FERRERE – M. Pierrot CANTINA – M. Sully POTTER – Mme Marie Paule SELLY – Mme Nadia ROCHE-LESQUELIN
Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul : M. Gidexe PERSEE
Pour le Club des Amis : M. Jean-Michel CADET
Pour Avirons Jeunes : Jean Dany VELNA
Pour Roulé Mon Z'Avirons : Guillaume ROBERT

Procurations : Mme Marie Hélène RICQUEBOURG donne mandat à M. Sully POTTER - M. René VLODY (UDAF) donne mandat à M. Eric FERRERE – M. Jean Daniel DENNEMONT donne mandat à M. Pierrot CANTINA - Marie Hélène VELNA(Hand'Semb) donne mandat à Mme Marie-Paule VELNA ep. SELLY

Secrétaire : Le Vice-Président propose la candidature de **Monsieur Guillaume ROBERT** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **M. Guillaume ROBERT** est désigné pour en assurer les fonctions.

Le quorum ayant été atteint le Président passe à l'ordre du jour.

& &
&

NOTA :

Le Président certifie que la convocation du Conseil a été faite en deux temps, soit le **16 avril 2026** pour l'affaire n°1 et le **22 avril 2026** pour les affaires n°2, 3, 4, 5 et 6 et que le nombre des membres en exercice étant de **13**, le nombre des membres présents est de **09.**

Le Président,

MAIRIE DES AVIRONS C.C.A.S DÉPT DE LA RÉUNION

Eric FERRERE

RAPPORT N°1 : Adoption du budget primitif 2026 - CCAS

Le projet de budget du CCAS pour l'exercice 2026 se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	2 165 757,00 €	2 165 757,00 €
INVESTISSEMENT	233 221,00 €	233 221,00 €

FONCTIONNEMENT :

La répartition par chapitre est la suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 70 – participation des usagers et concessions	86 400,00 €
Chapitre 74 – subventions	2 048 857,00 € (dont 1 250 000 € subvention communale)
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	13 500,00 €
Chapitre 042 – Dotations aux amortissements	17 000,00 €
Chapitre 75 -	13 500,00 €
TOTAL	**2 165 757,00 €**

Et en dépenses :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 – Charges de gestion courante	547 027,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	1 400 000,00 €
Chapitre 65 – Aides et secours	81 071,00 €
Chapitre 042 – Dotations aux amortissements	43 500,00 €
Chapitre 023 – Virement vers la section d'investissement	94 159,00 €
TOTAL	**2 165 757,00 €**

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

En recettes :

RECETTES INVESTISSEMENT	
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	94 159,00 €
Chapitre 040 – Amortissements	43 500,00 €
Chapitre 10 – Dotations et fonds divers	1 362,00 €
Chapitre 13 – Subvention d'investissement	38 700,00 €
Autres	55 500,00 €
TOTAL	**233 221,00 €**

Et en dépenses :

DEPENSES INVESTISSEMENT	
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	33 500,00 €
Chapitre 21 – Matériels et autres immobilisations corporelles	85 496,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	98 225,00 €
Chapitre 040 – Amortissements	16 000,00 €
TOTAL	**233 221,00 €**

Cette section d'investissement intègre :

- Les travaux de réhabilitation d'un bâtiment pour l'implantation du Centre social,
- L'achat des mobiliers et matériels informatiques pour le personnel,
- L'achat d'un véhicule 5 places pour le Pôle Séniors
- Les travaux de mise aux normes et d'accessibilité de l'épicerie sociale « Maison Père Jeannette »
- L'acquisition de petits équipements pour la mise en œuvre d'actions d'animation notamment,
- Le financement d'une étude portant sur un diagnostic « handicap » » afin de mieux identifier ce public, de recenser ses besoins et de proposer une offre adaptée et spécifiée.
- Une étude pour la labellisation « Ville Amie des Ainés ».

Le document budgétaire complet correspondant est consultable au CCAS.

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Fixe** le niveau de vote au chapitre ;
- **Vote** le budget tel que ci-dessus présenté ;

Pour expédition conforme,
Le Président

MAIRIE DES AVIRONS * DEPT DE LA REUNION * C.C.A.S

Eric FERRERE

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 05 MAI 2026

PUBLIÉ LE : 06 MAI 2026

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.